

ACTU **FNE** **Savoie**

FESTIVAL NATUR'ENJEUX P. 4

ANNULATION DU SCOT MAURIENNE P. 8

SÉCHERESSE ET BIODIVERSITÉ P. 12

Toute l'actualité de la protection de la nature en Savoie

N° 79 >
JUN-JUIL-AOÛT 2023

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
SAVOIE

Édito

Le monde fait face à une crise écologique majeure et chacun doit désormais en prendre conscience à travers ses impacts sur le climat, sur la biodiversité, sur la santé globale de notre planète et agir en conséquence.

Qui peut l'ignorer en Savoie avec la disparition accélérée de nos glaciers, l'intensité de l'épidémie de la Covid dans notre département, la sécheresse de l'été 2022 qui ne nous a pas épargnée, l'extinction de nos faune et flore alpines ? Comme partout ailleurs, s'impose à nous la nécessité de l'engagement de chacun et d'un travail collectif et solidaire, à la hauteur des enjeux.

FNE Savoie, pour participer de toutes ses forces à la lutte contre cette crise, s'est donc organisée.

Et nous sommes fiers des évolutions récentes au sein de notre association pour assurer la mobilisation individuelle et collective en faveur de la préservation de la nature et de l'environnement.

Lors de notre assemblée générale le 3 mai 2023, nous avons adopté de nouveaux statuts, donnant à FNE Savoie une plus grande agilité et favorisant une approche collective dans nos actions. Ces statuts ont été élaborés grâce au travail approfondi de plus d'une année d'un groupe dévoué.

Le conseil d'administration, enrichi de nouveaux arrivants, se compose désormais de 21 membres. Il a élu un nouveau bureau élargi, et 5 Vice-Présidents : Christine Bernard en charge de l'environnement nature, André Collas du juridique, Jean Kerrien de l'environnement montagne, Michel Lévy de la communication, et Martine Schwartz des ressources humaines et de l'administration interne.

Amandine Avice est la nouvelle secrétaire, et travaillera en étroite relation avec Elise Monschein, secrétaire adjointe. La trésorière est Patricia Carnevale et le trésorier adjoint Jean Busson. D'autres membres du conseil d'administration recevront prochainement des délégations thématiques.

Et, témoignant de notre volonté de gouvernance partagée, pour la première fois de son histoire (FRAPNA et FNE Savoie) deux co-présidents ont été élus : j'apporterai pour ma part mon expérience acquise au sein de FNE PACA et Marc Peyronnard, actif depuis plusieurs années au sein de FNE Savoie comme de FNE AuRA et ancien président de FNE Savoie, reprend du service. Les 21 administrateurs, tous ensemble nous allons former une équipe complémentaire, en unissant nos forces pour la cause qui nous anime.

C'est grâce à cette dynamique que nous allons poursuivre la feuille de route déjà largement engagée en 2022 dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, avec des actions pour la faune en multipliant les sorties nature, à travers une attention particulière à la question des arbres en ville comme en forêt, en solidifiant le groupe juridique et urbanisme, et en développant notre groupe communication... Nous voulons approfondir ces actions et rechercher l'adhésion la plus large à travers la rencontre de nos adhérents et du public. C'est le sens du festival Natur'enjeux que nous organisons dimanche 2 juillet au Bourget-du-Lac et auquel vous êtes tous invités.

Car si notre équipe est animée par une conviction profonde et une détermination sans faille, ce sont sur celles de nos adhérents et de nos nombreux soutiens que nous comptons pour avancer ensemble dans cette mission essentielle à notre avenir commun.

Pascal MARCHAND,
co-président FNE Savoie

Au sommaire

- 4 FESTIVAL NATUR'ENJEUX
- 6 RÉMI MASSON : ENTRETIEN
- 7 HALO, À L'EAU !
- 8 LE SCOT MAURIENNE ANNULÉ
- 10 NON AU PARK SURF DES MENUÏRES
- 11 NOS BRÈVES
- 12 SÉCHERESSE ET BIODIVERSITÉ
- 14 SOUFFRANCE ANIMALE : L'AJAS SE MOBILISE
- 15 LA MATTHIOLE DU VALAIS SAUVÉE
- 16 EEDD : LES MOLLETTES ET LES GRENOUILLES

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations, regroupées au sein de 74 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.



Document édité par France Nature Environnement Savoie
Responsable publication
> Thierry DELAHAYE
Conception Graphique
> Agnès BIAU
Crédit photo couverture
> © Rémi MASSON
Dépôt légal : juin 2023
ISSN 2826-6641

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Savoie
26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBÉRY
Tél. 04 79 85 20 03 > savoie@fne-aura.org > www.fne-aura.org/savoie

ENTRÉE GRATUITE

Festival des rencontres de l'**environnement**,
de la **nature** et de l'**écologie**

2^{ème} édition

nature
festival
en jeux

REMI MASSON

PARRAIN DU FESTIVAL
photographe-plongeur en
apnée dans les lacs alpins

Animations jeux
ateliers créatifs
expositions **fresque**
du climat et de la
biodiversité

observations ornithologiques
balades nature...



PETITE RESTAURATION SUR PLACE

DIMANCHE 02 JUILLET 2023

LE BOURGET DU LAC LE PRIEURÉ DE 10H À 18H

Organisé par FNE Savoie



sites.google.com/view/festivalnatureenjeux



FESTIVAL NATUR'ENJEUX L'ENVIRONNEMENT SUR LE MODE ACTIF



Dans quelques jours, le dimanche 2 juillet 2023 de 10h à 18h, le festival Natur'enJeux animera les extérieurs du Prieuré au Bourget-du-Lac. La petite équipe organisatrice est sur les dents pour s'assurer que tous les rouages sont huilés. Et vogue la galère pour atteindre notre « nirvana » qui sera le vôtre : un rendez-vous convivial, ludique, pédagogique pour toutes et tous.

Retour au soir du dimanche 3 octobre 2021. Les bénévoles de FNE Savoie, et ceux qui nous ont rejoint dans l'aventure, poussent un grand soupir de soulagement. Notre équipe constate que le public a suivi notre offre, une première, d'un festival où la nature et l'environnement se conjuguent sur le mode actif. Où nous échangeons, jouons, réfléchissons, discutons en toute liberté. Les sueurs froides précédant l'événement sont rangées au placard. Prévu au printemps, le festival avait été décalé à l'automne, pour cause de pandémie. Quelques jours avant la date du festival, nouveau coup du sort : la météo annonce une grosse perturbation pour la journée, obligeant l'équipe de notre association à rapatrier le festival salle de la Traverse.

Partageons la nature et l'environnement

Cette année pas de perturbation liée au Covid. La municipalité du Bourget-du-Lac nous offre des facilités sur site. Et quelques fêlé(e)s mais motivé(es) mettent en place les pièces maîtresses et pions sur l'échiquier du Prieuré. La recherche du parrain, Rémi Masson, est un élément du puzzle. Celle de financements pour créer un événement gratuit en est une autre. Chercher, contacter, confirmer les participations, évaluer le matériel et les besoins en électricité n'ont pas été de tout repos. Il faut aussi organiser une stratégie de communication (affiches, prospectus, communiqués, etc.). Pour toucher le public au cœur et à l'intelligence, l'équipe a découpé le festival en plusieurs parties complémentaires : stands d'information, animations sur site et extérieur, restauration sur place. L'ultime objectif est la partie de plaisir que nous vous réservons : rencontrer une écologie aussi sérieuse que joyeuse. Les grincheux qui cassent notre monde n'osent même pas l'imaginer. Jouons, réfléchissons et partageons la nature et l'environnement.

Michel Lévy
Vice-président de FNE Savoie

Animations

ACCLAME

actions pour la préservation du lac du Bourget

Expos photos

de Jean-Christophe Delattre et Rémi Masson

Lecture du magnifique texte-plaidoyer de Jean Giono «**l'homme qui plantait des arbres**» par Croq'Sésame

Le parrain

Rémi Masson,

plongeur photographe, avant la parution de son livre «Grands lacs alpins».

Atelier participatif de La fresque du climat

Sculptures sur bois

de Julien Buissart

Les actions de la commune du Bourget-du-Lac en faveur de l'environnement

Vélobricolais atelier et conseils en réparation de vélos

Tétrás

Libre sauver les animaux sauvages

Centrale villageoise Eau et Soleil du Lac : **projets de centrales solaires photovoltaïques**

LPO Savoie découverte des oiseaux

Planctonium observatoire du plancton au microscope

Justice Animaux Savoie (AJAS) sensibilisation aux souffrances animales

Fibr'Ethic une seconde vie pour les matériaux recyclés

Terre de liens préservation des terrains agricoles

Calenduline randonnées gustatives autour des plantes sauvages locales

Galerie Eurêka Exposition didactique «**Le climat en danger**»

Les Amis du Prieuré visite des jardins historiques

Le Conservatoire des espaces naturels de Savoie **animation autour de la tortue cistude**

Le **Parc National de la Vanoise** fêtera ses 60 ans

Et, avec les permanents et bénévoles de FNE Savoie

Atelier création de mare

Randonnée botanique à la découverte de la flore estivale

Kamishibai et **tapis conteur d'histoires** pour les plus petits

Lampadaire-laboratoire pour parler de pollution lumineuse

Test à l'aveugle pour identifier les chants d'oiseaux

Sorties ornithologiques à **l'observatoire du lac**

« La nature est là qui t'invite et qui t'aime. Plonge-toi dans son sein qu'elle t'ouvre toujours **Alphonse de Lamartine** »

En cas de mauvais temps, repli à la salle de la Traverse

RÉMI MASSON : « IL Y A UNE RICHESSE INCROYABLE SOUS LA SURFACE ! »



«GRANDS LACS ALPINS»

Le nouveau livre de Rémi Masson
276 pages, 400 photos
Préface de Matthieu Ricard

En prévente sur Ulule

Depuis vingt ans, Rémi Masson, notre parrain de Natur'enJeux 2023, plonge dans les lacs alpins pour en révéler la beauté. Rencontre avec un passionné.

Titulaire d'un master de biologie et professeur de Sciences de la Vie de la Terre, Rémi Masson est également auteur-photographe. Et il est un plongeur émérite ! Trois compétences pour une même vocation : célébrer le vivant, et notamment celui des lacs et torrents de montagne.

« J'ai commencé très tôt la plongée dans le lac d'Annecy, et j'ai tout de suite été fasciné par la richesse de la vie aquatique. Quelques mètres sous la surface, le long des rives, il y a de vraies jungles lacustres ».

Appareil photo en main, Rémi Masson s'est donné comme mission d'en témoigner, et ça fait vingt ans que ça dure...

« J'ai commencé par les grands lacs d'Annecy et du Bourget pour explorer ensuite les lacs de montagne puis les torrents ».

Une démarche de scientifique ?

« Je m'intéresse aux espèces bien sûr, mais aussi de plus en plus aux milieux, aux ambiances, aux paysages... Le public a souvent une vision de loisir ou purement utilitaire de l'eau douce mais c'est avant tout un milieu de vie étonnant. Au bout de vingt ans, j'arrive encore à me faire surprendre ! ».

Et à force d'être utilitaires, est-ce que ces milieux se dégradent ?

« Pour l'instant, la fonte des glaciers aurait plutôt tendance à créer de nouveaux espaces

lacustres. Lorsque les glaciers ne seront plus là en revanche, ça risque d'être compliqué ! Par ailleurs, les déchets visibles ne sont finalement pas si nombreux que ça. J'ai plus envie pour ma part de témoigner sur le grand nombre d'espèces présentes sous la surface, sur la richesse et la complexité de ces écosystèmes. Il y a plein de belles choses à sauver ! D'autant que ces milieux sont fragiles, notamment sur les rives des lacs, là où la vie se concentre. »

Démonstration en image avec « **Grands lacs alpins** », le prochain livre de Rémi Masson. Un projet au long cours puisqu'il a été initié il y a huit ans...

« Je voulais montrer tout ce qu'il y a sous la surface : la faune, les herbiers, et de fil en aiguille les sites palafittiques (premiers peuplements sur pilotis), archéologiques, médiévaux, les paysages... ». L'ouvrage de 300 pages sera imprimé en juillet et disponible en septembre. Il sera encore en souscription (45 euros) au moment du festival Natur'enJeux via le site : <https://fr.ulule.com/grands-lacs-alpins/> Et pour l'occasion, Rémi Masson présentera bien sûr quelques-unes de ses photos et ira à la rencontre du public.

**Propos recueillis par Philippe Claret
Administrateur de FNE Savoie**

ACTIONS

HALO À L'EAU !

Qu'est-ce que c'est encore ce nom de projet tordu ? C'est le nouveau - et très sérieux - défi de FNE AuRA, grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. En 2023, FNE Savoie va s'attarder le long des cours d'eau pour répertorier les éclairages publics qui ont un impact négatif sur les milieux aquatiques.

Pourquoi donc ? D'abord parce que l'arrêté du 27 décembre 2018* relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, est très strict sur ce sujet. Aucun éclairage, quel que soit son usage ou son propriétaire, ne doit éclairer directement les cours d'eau.

Ensuite, parce que 50 % de la population mondiale vit à moins de 3 km d'un cours d'eau : les milieux aquatiques sont donc fortement exposés à la pollution lumineuse.

La lumière artificielle affecte les milieux aquatiques de différentes manières.

• **En pénétrant dans l'eau** : les longueurs d'ondes des lumières artificielles et tout particulièrement celles des LED blanche vont pénétrer plus profondément dans la colonne d'eau que celles de la lumière naturelle. Or la lumière naturelle a une incidence sur les végétaux, sur leur répartition dans la colonne d'eau et sur les organismes vivants associés : elle structure tout le fonctionnement des écosystèmes. Certains organismes mobiles vont se comporter la nuit comme en plein jour et donc ne pas être à l'endroit où ils devraient être : modification des chaînes trophiques, des relations proies-prédateurs, de la



reproduction, du nourrissage, des déplacements, etc.

- **En se reflétant à sa surface** : la lumière va être polarisée. Certains insectes sont capables de détecter cette lumière polarisée et vont être perturbés dans leur comportement.
- **En se diffusant dans les milieux environnants** : la surface aquatique va jouer un rôle de miroir et renvoyer la lumière vers le milieu environnant notamment les ripisylves. Or, naturellement ces dernières sont plutôt des milieux sombres, des boisements denses, laissant peu ou pas passer la lumière de la lune et des étoiles.

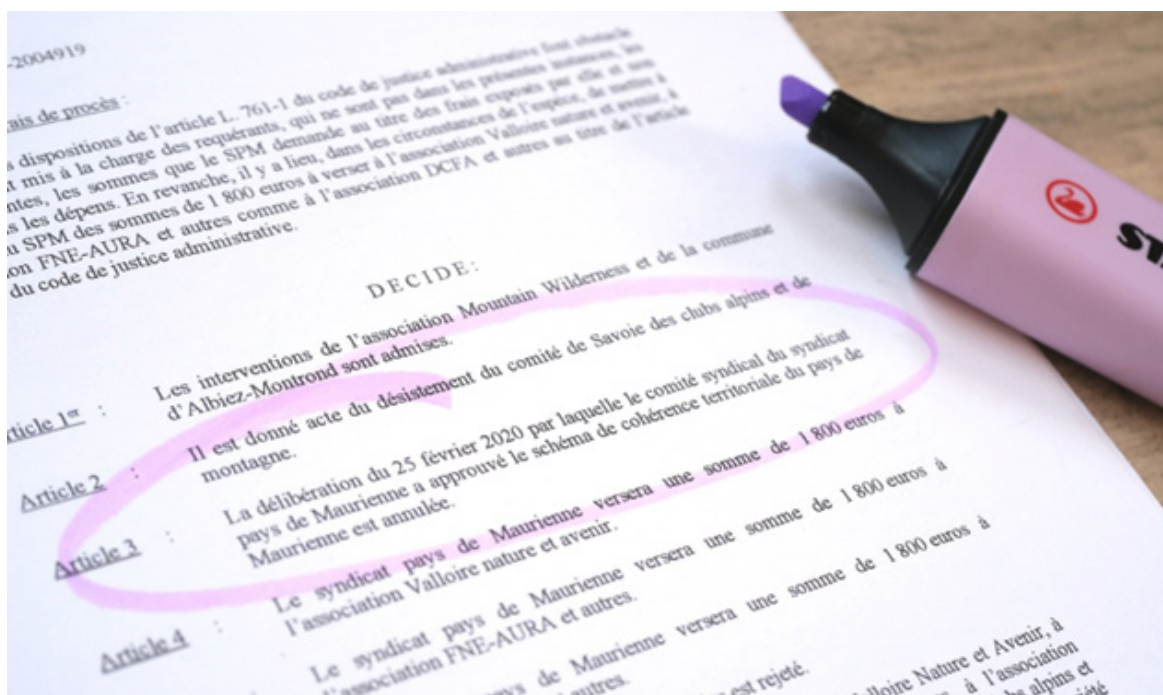
Bref, tout ça pour dire qu'à la fin de l'été, nous vous proposerons la campagne sentinelles « Halo à l'eau » pour répertorier les points lumineux proches de chez vous qui éclairent directement un cours d'eau ou un lac. Cela nous permettra d'interpeler les communes et de leur proposer des mesures correctives. Et que d'ici là, nous accompagnerons les communes concernées par notre choix de cours d'eau, avec un diagnostic et des préconisations concrètes. À suivre !

Agnès Biau
Chargée de mission veille écologique à FNE Savoie

*<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037864346/>

VICTOIRE

LE SCOT DU PAYS DE MAURIENNE ANNULÉ



La justice donne raison aux associations de protection de l'environnement et annule le projet de SCoT du Pays de Maurienne.

Voilà des années que les associations de protection de la nature se battent afin d'obtenir l'annulation de la délibération adoptée le 25 février 2020 par le Comité syndical du Pays de Maurienne, approuvant le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Ce document d'urbanisme est destiné à être la référence pour tout futur projet d'aménagement de ce territoire.

Ce projet incluait la planification de créations d'Unités touristiques nouvelles (UTN), c'est-à-dire des opérations de développement touristique en montagne. Il prévoyait notamment la création de 22 800 nouveaux lits, conduisant à artificialiser, sur 125 hectares, des sites encore vierges d'aménagement. Un projet de territoire incompatible avec les enjeux du XXI^e siècle. Dans un contexte plus que jamais marqué par le réchauffement climatique, les associations requérantes se réjouissent du jugement rendu par le Tribunal administratif de Grenoble.

Pas d'alternative

Ce dernier « tacle » le syndicat de pays sur plusieurs points. D'abord, « des choix de planification non justifiés au regard des solutions de substitution raisonnables ». Sur ce point, le Tribunal administratif a retenu l'insuffisance de l'évaluation environnementale, dans la mesure où aucune solution de substitution raisonnable n'a été présentée !

Trop d'étalement

« La lutte contre l'étalement urbain en zone montagneuse tombée dans les oubliettes » ensuite.

L'idée était simple : face à la diminution de la fréquentation des stations, seuls de nouveaux lits, dits de « qualité supérieure », répondraient aux nouveaux besoins de la clientèle et permettraient de stabiliser la baisse de la fréquentation.

Qui dit nouveaux lits, dit extension de l'urbanisation, artificialisation des terres et perte de biodiversité.



Valmeinier, Alpes françaises @Agence Savoie

Les auteurs du SCoT en étaient arrivés à la conclusion que la création de 22 800 nouveaux lits à l'horizon 2030, devait permettre le maintien de la fréquentation actuelle, alors même que 11 567 lits déjà existants ne sont pas occupés de nos jours, y compris en haute saison.

Comme l'a souligné le Tribunal administratif, aucune réflexion n'a été menée pour permettre la réhabilitation de ces lits froids. Cette vision induisait un risque de développement de friches touristiques et d'aggravation de la pression foncière sur ces territoires à enjeux.

Un désastre pour l'environnement

« Un projet aux conséquences désastreuses pour l'environnement, les ressources et les paysages de Maurienne », enfin.



Vue sur la vallée de la Maurienne, Alpes Françaises @Depositphotos

Voulant continuer à artificialiser les sols en s'accaparant des zones naturelles, les collectivités ont tenté de passer outre la destruction programmée d'espaces naturels, et ce, en toute méconnaissance de la loi. C'est UTN par UTN, que le juge administratif, s'appuyant sur les études produites par FNE, a

évalué la vulnérabilité de l'espace montagnard au regard du changement climatique et le respect de la qualité des sites.

Les UTN envisagées visaient à étendre les domaines skiables, sans respecter la qualité des sites. C'est ce qu'a retenu le juge pour :

- L'extension du domaine skiable de St-François Longchamp ;
- La liaison entre les domaines d'Albiez et des Karellis ;
- L'extension du domaine Galibier Thabor ;
- La liaison entre les domaines de Valmeinier et Valfréjus ;
- L'extension du domaine de Val Cenis ;
- La création d'un Club Med comprenant 1 050 lits à Valloire.

Ces espaces plus ou moins vierges de tout aménagement peuvent être qualifiés de majeurs pour la préservation de la biodiversité. Des intérêts pourtant menacés de destruction, pendant les travaux et l'exploitation des projets. Le juge a également retenu le risque de pollutions aux hydrocarbures, de risque de glissement de terrain d'un secteur et un impact paysager inacceptable.

De plus, le recours important à la neige artificielle a été jugé comme irresponsable compte tenu des enjeux du réchauffement climatique et de la diminution des ressources.

Et la suite ?

Les communes de Maurienne vont devoir revoir leur copie. Les nombreux projets d'extensions des domaines skiables ainsi que les liaisons envisagées sont pour l'instant enterrés !

Un coup d'arrêt au développement irraisonnable du ski loin du respect de la montagne et des enjeux actuels !

Amandine Avice
Secrétaire de FNE Savoie

GASPILLAGE

NON AU PARK SURF DES MENUIRES

Sur les côtes maritimes nous expérimentons des centrales électriques houlomotrices et en montagne nous allons dépenser de l'énergie électrique pour créer des vagues.

Le maire des Belleville a en effet accordé à la SAS (Société par actions simplifiées) Ocean Energie un permis de construire pour un projet de Park Surf aux Menuires (Piscine couverte avec vague artificielle permettant la pratique du surf). Le fonctionnement de ce Park Surf consommera de grandes quantités d'eau et d'électricité sans aucun recours aux énergies renouvelables. Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) Vanoise Tarentaise précise que : «Les équipements à vocation touristique, aussi bien en vallée, qu'en altitude, feront preuve d'exigences environnementales, afin de positionner résolument la Tarentaise dans le cadre d'une démarche de tourisme durable.» ! À Saint-Martin-de-Belleville (une des anciennes communes qui compose les Belleville), le SCoT prescrit de : «Conditionner la réalisation des hébergements et des équipements touristiques à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante».

Le PLU (Plan local d'urbanisme) de Saint-Martin-de-Belleville précise en outre : « Le développement du territoire sera accompagné d'une optimisation de la gestion de l'eau afin de préserver les ressources en eau ». L'association Vivre En Tarentaise a donc adressé au maire des Belleville un recours gracieux à l'encontre de ce permis mais sa demande a été rejetée.

Ce projet risque de se faire en catimini : si le permis de construire a bien été déposé en mairie avec comme objet : «Construction d'un Park Surf», il a été mentionné sur le panneau d'affichage public du permis, installé sur le site de la future construction : «Construction d'un bâtiment». Cette dénomination n'a pas permis aux habitants des Ménuires de connaître la véritable nature du projet pour leur permettre éventuellement de le contester.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

| | | | |
|---|---|---------------------------|----------------------|
| Bénéficiaire | Nom : PEREKHODTSEV DMITRY | | |
| | Raison/Dénomination sociale : OCEAN ENERGIE SAS | | |
| Adresse mairie pour consultation dossier | MAIRIE LES BELLEVILLE | | |
| Date délivrance | 17.03.22 | Superficie terrain | 72738 M ² |
| Permis N° | PC07325721M1038 | | |
| Nature des travaux | CONSTRUCTION D'UN BATIMENT | | |

Weldom
ensemble, c'est mieux

le plaisir de Bricoler l'envie de Décorer la passion de Jardiner

| Construction | | Lotissement | Terrain de Camping | | Demolition |
|---------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Surface plancher M ² | Hauteur constructions M | Nombre de lots | Nombre total d'emplacements | Nombre habitations légères | Demolition M ² |
| 876 | 16,62 | | | | |

Nom de l'architecte autour du projet : ALL ARCHITECTURES

Deux des recours : "le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une décision rendue sur deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R1600-2 du code de l'urbanisme)". Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être introduit à l'encontre de la décision ou du bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur le déclarant préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec ou sans récépissé dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme) Arrêté n° 11 Septembre 2007"

SIGNALISATION OBLIGATOIRE DE CHANTIER
CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 30-05-1975 JO DU 02-06-1975

Nous aurions pu penser que, du fait de sa dénomination, cette SAS Ocean Energie investisse dans la production d'énergie électrique d'origine marine. Mais non, elle est spécialisée dans le secteur des activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes. Ce sera pour dépenser encore plus d'électricité en station, alors que l'hiver dernier l'État avait fixé aux stations l'objectif de réduire de 10 % leur consommation d'électricité. Il y a bien une autre société dénommée Ocean Energy s'intéressant à l'énergie houlomotrice mais elle est irlandaise !

Jean Kerrien
Vice-président de FNE Savoie

NOS BRÈVES

RÉFÉRÉ BLAIREAU

Flash dernière minute : 16 juin, victoire ! Le référé est annulé par le TA.

FNE Savoie, avec les associations partenaires du recours lancé en 2022 pour stopper la vénerie sous terre des blaireaux, lance un référé suspension pour que le Tribunal administratif rejette l'autorisation de période supplémentaire entre le 15 et le 30 juin 2023. De plus, un nouvel arrêté préfectoral réglementant la chasse pour 2023-2024 ajouterait une période encore supplémentaire du 1er juillet au 9 septembre 2023. Trop c'est trop, ça suffit les cruautés en Savoie, non ? Jolis blaireaux, il serait temps que les autorités comprennent que la chasse détruit quand la nature sait faire mieux que quiconque la régulation des populations. Pour aider les actions de FNE Savoie, faites un don sur : <https://www.helloasso.com/associations/fne-savoie/formulaires/2>

UN RENFORT POUR LES ANIMATIONS

Thomas Fabre, en CDD jusqu'au 7 juillet 2023 est venu renforcer l'équipe pour ce printemps bien chargé en animations ! Riche de nombreuses expériences, cet Accompagnateur en moyenne montagne aime partager ses connaissances sur les relations et interdépendances du vivant qui nous entoure, des petites bêtes du sol aux grands mammifères...Il fait vivre comme des expériences les sorties pour tous les âges afin de mieux comprendre et apprécier la nature. Sa devise : « On aime ce que l'on connaît et on protège ce que l'on aime ».

LA GIETTAZ, ALLO, NON MAIS ALLO, QUOI ?

Alerte sur l'eau de montagne ! La mairie souhaite créer un plan d'eau de 20 000 m³ pour loisirs et alimentation des canons à neige. À l'heure où la montagne doit revoir sa copie pour aller vers un arrêt indispensable de sa consommation marchande de la nature, FNE Savoie marque son inquiétude une fois de plus. Pour plus d'informations : <https://www.fne-aura.org/actualites/savoie/neige-artificielle-a-la-giettaz-fne-savoie-alerte-sur-les-impacts-dun-mega-projet/>

LA BALME, PAS CONVAINCANTE LA DOUCEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Le parc au sol de panneaux photovoltaïques de plus de 5 ha en zone naturelle et humide, n'a pas séduit le commissaire enquêteur. Une première prise de conscience que les élus devraient prendre en pleine face. Nous ne savons pas quelles suites seront promises ou non au porteur de projet, la société SolaRhona ; les influences dites économiques risqueront-elles, comme souvent, d'être préférées au patrimoine commun naturel ? Amis de la nature, faites du bruit !

Pour plus d'informations : <https://www.fne-aura.org/nos-avis/savoie/parc-denergie-photovoltaïque-a-la-balme-avis-fne-73/>

LE JARDIN ILLUMINÉ, MAIS ATTENTION !

C'est la saison du jardin, et vous souhaitez l'équiper de lumière extérieure. Soyez perspicaces pour vos achats de luminaires car la biodiversité y est très sensible. Pour bien choisir : pas de lumières blanches mais plutôt celles ambrées (1 800 K ou 2 200 K maximum), des chapeaux (abat-jour) et des faisceaux orientés pour éclairer en bas seulement et pas le ciel. N'oubliez pas d'éteindre la nuit quand vous dormez. Et enfin, éviter les lampes solaires qui éclairent toute la nuit. Savez-vous qu'une simple lampe torche pour se diriger, c'est très pratique ? Pour plus d'informations : https://www.fne-aura.org/uploads/2022/12/guidee-claieursdenuitlnjv_vfimp.pdf (Cf. L'instant shopping, page 74).

CARRIÈRES EN MAURIENNE : UN PROJET MONSTRUEUX ABANDONNÉ

Le projet de zone spéciale de carrières (ZSC) qui couvrirait plus de 1 000 ha sur les vallées de l'Arvan et de la Haute Maurienne, aux portes du Parc national de la Vanoise, est abandonnée, a annoncé le Préfet de la Savoie, à l'issue d'une réunion en préfecture ce 5 juin 2023. Seule subsiste une extension de 60 ha de l'actuelle carrière de gypse à Saint-Jean-de-Maurienne. Cette carrière de gypse fournit déjà notamment l'entreprise Placoplatre. Le projet initial avait suscité une levée de boucliers tant du mouvement associatif que de la population et des élus de Maurienne.

+ d'infos dans l'Actu N°78

COMMENT LA FAUNE ET LA FLORE SONT-ELLES AFFECTÉES PAR LA SÉCHERESSE ?



© Rubenvoorst on Pixabay

Si le printemps pluvieux limite les dégâts, faune et flore continuent de subir les effets du changement climatique. De quelle manière ?

RUPTURES DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

D'abord par rupture des continuités écologiques. Avec la baisse des niveaux d'eau, la faune aquatique ne parvient plus à se déplacer en raison d'assèchements de certains secteurs ou d'obstacles devenus infranchissables. Cela peut compromettre la reproduction voire la survie de certains individus. Des pêches de sauvegarde pour les poissons peuvent être organisées par des associations de pêche, mais lorsque les assècs¹ se multiplient ces sauvetages sont plus complexes à mettre en œuvre.

ALTÉRATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Moins d'eau pour les cours d'eau c'est aussi moins d'eau pour diluer les potentielles pollutions chimiques qui pourraient survenir dans les milieux ! Leur vulnérabilité est donc accrue, avec

des conséquences potentiellement dramatiques pour la vie aquatique.

De même, la température de l'eau augmente plus rapidement lorsque le débit faiblit. Or, la température est notamment corrélée avec la quantité d'oxygène disponible dans l'eau, paramètre très important pour la survie de certaines espèces aquatiques.

L'altération de la qualité physico-chimique de l'eau induit ainsi une mortalité accrue des espèces aquatiques.

BAISSE DE LA REPRODUCTION

Les espèces strictement aquatiques ne sont pas les seules impactées. La sécheresse entraîne également une baisse voire un échec total de reproduction d'espèces inféodées aux milieux humides (amphibiens, odonates², oiseaux).

« La sécheresse en Savoie ? Avec toute la flotte du mois de mai ?! »

Si les précipitations de ce début de printemps ont permis à la plupart des indicateurs de retrouver des valeurs correspondant aux normales (cumul de précipitations, humidité du sol, recharge des nappes), la seconde partie du mois de mai a été globalement plus chaude et sèche. Les Bauges présentent un déficit en précipitations qui a entraîné une rapide baisse des débits des cours d'eau. Le bassin du Chéran devrait donc rapidement basculer en alerte sécheresse.

MODIFICATION DES COMMUNAUTÉS VÉGÉTALES

L'assèchement des milieux humides rend difficile le développement des hydrophytes³ et des héliophytes⁴ au profit d'espèces nécessitant un niveau d'eau ou une humidité du sol moins important. On observe ainsi un changement des cortèges floristiques.

PHÉNOLOGIE⁵ DES VÉGÉTAUX

Du fait de l'augmentation des températures, les plantes se développent plus tôt dans l'année, ce qui implique une demande en eau précoce et donc un bilan hydrique⁶ impacté négativement. En 2022, les agents du Parc national de la Vanoise ont constaté jusqu'à une avance d'un mois dans la floraison de certaines espèces par rapport aux années précédentes. Si ces changements perdurent, un risque d'asynchronisme entre les espèces associées à ces plantes (insectes pollinisateurs notamment) peut apparaître, avec des conséquences sur toute la chaîne trophique⁷.

DÉGRADATION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides qui n'ont plus d'apport en eau ne peuvent plus assurer leurs rôles fonctionnels (éponge et filtre naturel de l'eau, accueil de la biodiversité...).

SUR LE LONG TERME

La survenue d'épisodes répétés de sécheresse, de plus en plus longs et précoces, constitue un stress énorme pour les écosystèmes. Associée aux autres effets du changement climatique, à l'artificialisation des milieux et ses conséquences, elle entraîne une chute de biodiversité. Les espèces les plus tolérantes ou qui présentent

une plus grande adaptabilité seront favorisées. Par ailleurs, sous la pression de la migration en altitude des autres espèces, les espèces végétales et animales des têtes de bassin versant vont voir leur aire de répartition se réduire, menant à un risque d'extinction.

Sources

Agence Française pour la Biodiversité - direction régionale Centre Val de Loire, 2019. *Impact du changement climatique sur les populations piscicoles*

EauFrance, 2022. *Les impacts de la sécheresse LPO, 2023. Conséquences de la sécheresse 2022 sur la biodiversité des espaces naturels en zones humides gérés par la LPO France*

Laetitia Léger

Chargée de mission eau & sentinelles
à FNE Savoie

¹ Assec = assèchement total d'un milieu.

² Odonates = libellules et demoiselles.

³ Hydrophyte = plantes aquatiques immergées ou flottantes.

⁴ Héliophyte = plantes enracinées dans un substrat gorgé d'eau avec la tige non immergée.

⁵ Phénologie = étude du cycle de vie saisonnier des espèces.

⁶ Bilan hydrique = différence entre le total des précipitations et l'évapotranspiration potentielle des végétaux.

⁷ Chaîne trophique = chaîne alimentaire.



Les cours d'eau ont besoin de vous !
Participez à la campagne A SEC ! sur
le site ou l'application Sentinelles de
la nature en nous signalant des cours
d'eau en état d'assec.
> sentinellesdelanature.fr

SOUFFRANCE ANIMALE : L'AJAS SE MOBILISE



Créée en 2014 à Chambéry, l'Association Justice Animaux Savoie (AJAS), antispéciste et pacifiste, agit pour obtenir des avancées concrètes pour limiter la souffrance des animaux.

Chaque année l'AJAS mène différentes actions de sensibilisation, évènements et conférences sur l'éthique animale. Récemment elle a impulsé plusieurs campagnes : pour obtenir l'interdiction de la chasse à la marmotte ; la fin de la commercialisation des homards vivants dans les supermarchés de la région ou encore l'arrêt des tirs de sangliers la nuit au Viviers-du-lac. L'AJAS réalise des actions en faveur de l'alimentation végétale : record du monde de la plus grosse tartiflette végan à Chambéry en janvier 2023 ; grande enquête sur l'application des menus végétariens dans les cantines de la région Auvergne Rhône-Alpes ; conférences ; etc. Elle mène également des actions en justice dans des cas de maltraitance ou dans le cadre de plainte conjointe avec d'autres associations comme c'est le cas pour les bouquetins de la chaîne du Bargy, en Haute-Savoie aux côtés de FNE Haute-Savoie notamment.

L'AJAS dénonce mais elle propose et accompagne également ! L'équipe travaille ainsi avec les élus locaux pour impulser des

mesures en faveur des animaux dans les communes, dont la fin des animaux dans les cirques.

L'AJAS est composée à 100 % de bénévoles, tout notre temps et nos ressources sont dédiés aux actions pour les animaux !

Non aux longs transports d'animaux

Cette année l'Union européenne (UE) révisé sa réglementation sur le bien-être animal et va notamment se pencher sur la question du transport des animaux d'élevage. La loi actuelle est insuffisamment protectrice : elle autorise par exemple le transport d'animaux sur des durées illimitées. La Savoie est particulièrement concernée puisque, chaque année, près d'un million de veaux français transitent via le tunnel autoroutier du Fréjus pour aller se faire engraisser et abattre en Italie. Une situation absurde qui engendre des souffrances inutiles. Lors d'actions de sensibilisation, l'AJAS propose aux passants d'écrire des cartes postales au ministre de l'Agriculture pour lui demander la fin des longs transports d'animaux et l'interdiction des exportations hors UE dans le cadre de la révision européenne sur le bien-être animal. Si vous voulez agir, vous pouvez nous envoyer votre carte au ministre à notre adresse postale ci-dessous : nous nous chargerons de les regrouper afin de faire un envoi groupé à la fin de cet été 2023 !

Pour agir contre les transports d'animaux, pour nous rejoindre ou pour toute autre question : Association Justice Animaux Savoie (AJAS)

Maison des associations
67 rue Saint-François de Sales
F-73 000 Chambéry
ou ajasavoie@gmail.com

LA MATTHIOLE DU VALAIS SAUVÉE POUR L'INSTANT



© Thierry Delahaye

La **Matthiole du Valais** (*Matthiola valesiaca* J. Gay ex. Boiss.) n'est sans doute pas l'espèce végétale la plus connue des savoyards y compris des Mauriennais. Elle a toutefois gagné en notoriété ces derniers mois en lien avec feu le projet de zone spéciale de carrière (ZSC) en Haute Maurienne (Cf. Actu FNE Savoie n° 78). En effet, la préservation du milieu de vie de cette plante très rare et protégée en France est un des enjeux naturalistes les plus importants en Savoie.

Le genre *Matthiola* est dédié à Pietro Andrea Matthioli, médecin et botaniste italien du XVI^e siècle. La Matthiole du Valais est une plante herbacée de 5 à 20 cm de hauteur. La base de la plante est garnie de petites feuilles linéaires vert grisâtre, couvertes de poils étoilés et glanduleux. C'est essentiellement grâce à ses fleurs groupées en grappe qu'elle se repère. D'environ 1,5 cm de diamètre, elles se singularisent par quatre pétales rosâtres à jaunâtres. En Maurienne, son pic de floraison se situe à la fin du mois de mai et au début du mois de juin selon l'altitude, qui s'échelonne de 1 100 à 1 800 m.

Cette Matthiole est une plante des montagnes européennes qui n'est connue en France que

dans la vallée de la Maurienne à Aussois, Avrieux et Val-Cenis où elle pousse exclusivement sur les pelouses écorchées sur gypse, en situation bien ensoleillée. Son écologie très particulière et sa grande rareté (l'ensemble de la population française est estimée à moins de 1 000 individus) justifie pleinement son statut d'espèce protégée et son inscription sur la Liste rouge des espèces menacées en France dans la catégorie « En danger ».

Le milieu de vie de la Matthiole du valais, sur le gypse, était potentiellement menacé de destruction par le projet de ZSC et la possibilité d'exploiter librement cette ressource utilisée pour la fabrication du plâtre. La mobilisation des habitants, des associations et des élus a conduit à l'abandon du projet par le Préfet de la Savoie, même si une extension d'une carrière à Saint-Jean-de-Maurienne reste d'actualité. En ce mois de juin 2023, le pire est évité pour l'avenir de la Matthiole du Valais en France. La maîtrise foncière des terrains où elle pousse et une gestion adaptée restent à parfaire pour assurer sa survie.

Thierry Delahaye
Administrateur de
FNE Savoie

LES MOLLETES ET LES GRENOUILLES

Cette année la classe de maternelle des Mollettes part à la découverte des grenouilles avec Anne-Cécile, animatrice à FNE Savoie. À chaque animation, elle est gâtée par de nombreux dessins de grenouilles et crapauds que les enfants lui offrent. La preuve en image !



**ADHÉREZ EN LIGNE >> WWW.FNE-AURA.ORG/SAVOIE/ADHERER/
FAIRE UN DON >> WWW.FNE-AURA.ORG/SAVOIE/FAIRE-UN-DON/**

NOUS RENDRE VISITE

Nos locaux sont ouverts les vendredis de 14 h à 17 h ou sur rendez-vous les autres jours.

SORTIES NATURE

Consultez l'agenda en ligne pour connaître nos prochaines sorties. Le prochain programme sortira en septembre 2023.

CONTACTS

04 79 85 20 03

savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

